



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 25 Septembre 2019
CR N° 5**

Présent (es) : Mesdames CORMERAIS Martine - PUDELKO Françoise
Messieurs BOTTONI Pierre – GILBERT Cédric - SAIDI NEDJAD Hamid

Excusé(es) : Madame VANEY Nolwenn

Invité(es) : Mesdames FERRER Ghislaine - TORTORA Sandrine

COURRIERS AUX CLUBS

INFOS : Le Comité 94 recherche un service civique pour la saison 2019/2020. Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer vos candidatures au secrétariat par mail : 5894000@ffhandball.net
Début du service le 1^{er} novembre.

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Poule A :

Conclusion manquante : week-end du 12/13 octobre 2019 **AMENDE SUIV (2^{ème})**
Marolles HB 2 / Stade Français HB

Poule B :

Rencontre CSM Finances / US Ormesson HB du 22/09/2019 :

La rencontre est reportée suite à des fuites d'eau dans le gymnase. Merci aux 2 clubs de s'entendre rapidement sur une date de report pour cette rencontre.

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Poule A :

Rencontre HBC Cachan / CSA Kremlin Bicêtre 3 du 18-19/01/2020 :

La COC donne son accord pour l'inversion des rencontres. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

3^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Paris SG HB 1D / Paris Sport Club 1E du 22/09/2019 :

Paris SG : pas de Chronométreur et de secrétaire sur FDME. Amende suit.

4^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Poule A :

L'équipe du Paris Université Club 1F est forfait général, le championnat ayant déjà commencé (amende suit). Le championnat sera actualisé.

Rencontre Chennevières HBC 2 / Marolles HB 3 du 21/09/2019 :

Marolles : Le Joueur Eric LEMAL n'est pas qualifié à la date de la rencontre (qualifié le 23/09/19), vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

Rencontre Villeneuve Ablon HB 3 / HBC Choisy le Roi 2 du 05/10/2019 :

La COC donne son accord pour le changement d'horaire, la rencontre aura lieu à 18h30. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

Poule B :

Rencontre La Caudacienne / Joinville HB AS 3 du 21-22/09/2019 :

Suite à l'indisponibilité de la salle, la rencontre est reportée. Merci aux 2 clubs de s'entendre rapidement sur une date de report pour cette rencontre.

Rencontre Villeneuve Ablon HB 2 / US Fontenay HB 2 du 05/10/2019 :

La COC donne son accord pour le changement d'horaire, la rencontre aura lieu à 20h30. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

MOINS DE 18 ANS

Vous trouverez en annexe les poules du 2^{ème} décalage du week-end du 05-06 octobre 2019.

Durée des rencontres :

Poule de 3 : 2 x 15 minutes – 5 minutes de pause – exclusion 1 minute

Poule de 4 : 2 x 10 minutes – 5 minutes de pause – exclusion 1 minute

MOINS DE 15 ANS

Vous trouverez en annexe les poules du 1^{er} décalage du week-end du 28-29 septembre 2019 Modifié. Les modifications seront faites sur Gest'hand

Durée des rencontres :

Poule de 3 : 2 x 15 minutes – 5 minutes de pause – exclusion 1 minute

Poule de 4 : 2 x 10 minutes – 5 minutes de pause – exclusion 1 minute

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre HBC Cachan / CSA Kremlin Bicêtre 2 du 18-19/01/2020 :

La COC donne son accord pour l'inversion des rencontres. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

Rencontre ES Sucy 2 / HBC Cachan du 05-06/10/2020 :

La COC donne son accord pour l'inversion. La rencontre aura lieu le samedi 5 octobre 2019 à 18h00 au gymnase Victor Hugo à Cachan. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand

Rencontre CSM Finances / US Fontenay HB du 21-22/09/2020 :

Fontenay : Votre équipe ne s'étant pas déplacée, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.

Rencontre Martigua SCL / Villiers EC HB du 21-22/09/2020 :

Villiers : Votre équipe ne s'étant pas déplacée, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.

Conclusion manquante : week-end du 12/13 octobre 2019 **AMENDE SUIT**

CSM Finances / CSA Kremlin Bicêtre 2

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Poule A :

Rencontre Paris SG HB 4 / US Alfortville HB 3 du 21-22/09/2020 :

Alfortville : Votre équipe ne s'étant pas déplacée, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.

Conclusion manquante : week-end du 05/06 octobre 2019 **AMENDE SUIT**
CSM Finances 2 / Paris Sport Club 3

Conclusion manquante : week-end du 12/13 octobre 2019 **AMENDE SUIT**
CSM Finances 2 / US Alfortville HB 3

MOINS DE 18 ANS

En attendant la fin des délayages régionaux et pour faire jouer les équipes restantes, la COC décide de faire 2 poules de 3 à jouer le week-end du 5-6 octobre 2019, l'équipe la 1^{ère} nommée reçoit, si elle ne peut pas recevoir, la 2^{ème} reçoit etc. Merci de prévenir rapidement le comité si vous ne pouvez pas recevoir.

Poule A

CS Valenton
HBC Choisy le Roi
US Alfortville HB

Poule B

HBC Arcueil
US Fontenay HB
Paris SG HB

Durée des rencontres :

Poule de 3 : 2 x 15 minutes – 5 minutes de pause – exclusion 1 minute



COMMISSION « JEUNES »

MPL3/2019

Valenton, le 25 Septembre 2019

Présents : Michèle PETIT LETURGEZ, Christiane WEIMAN et Pierre WEIMAN

Excusés : Anthony LUCCHESI et Jean RIGOLLET

TOUS LES CLUBS

Moins de 13 Garçons

- Le deuxième délayage se trouve en pièce jointe. La commission regrette le grand nombre de défections d'équipes à l'occasion du premier tournoi et insiste pour que les niveaux (de 1 le plus fort à 8 le plus faible) soient communiqués dès que possible par mail, ce qui hélas n'a pas toujours été fait. Rappel : ne peuvent jouer que les joueurs **QUALIFIES** avec une tolérance pour les **VALIDES** mais les **FINALISES** ne sont pas autorisés à participer aux délayages (le joueur Baptiste Lair de Nogent n'aurait pas dû jouer).
- La commission remercie le club de Valenton pour sa proposition de salle, elle a dû cependant l'écartier en raison d'une plage horaire trop étroite.
- Choisy le Roi : la commission a retenu votre proposition de salle pour le 5 octobre et vous en remercie.
- St Mandé : Nous ne pouvons donner une réponse favorable à votre demande cette journée (19-20 octobre) ayant été proposée et votée à l'unanimité lors de notre Assemblée Générale de Juin dernier. Nous avons d'ailleurs attiré votre attention, avant le vote, sur le fait que cela était le 1^{er} week-end des congés scolaires.

Moins de 11 Filles

- La commission attend les réponses des clubs présentant une ou plusieurs équipes dans cette catégorie. Sans réponse de votre part, nous les incorporerons dans le prochain délayage « **Moins de 11ans mixte** ».

Rappel du Compte rendu :

- *A ce jour, seules 8 équipes sont engagées, la commission s'interroge donc sur la suite à donner et suggère :*
 - *Proposition 1 : deux championnats : l'un de garçons et l'autre de filles ce dernier se déroulant donc sur 14 dates.*
 - *Proposition 2 : fondre les championnats en un seul soit une soixantaine d'équipes réparties en 7 ou 8 poules et dans ce cas elle intégreraient le 2^{ème} délayage.*

Merci de faire connaître votre choix dans les meilleurs délais.

Plateaux Moins de 9

La commission Technique souhaitant réunir, avant le premier plateau, tous les entraîneurs concernés le **samedi 12 octobre 2019 à 10h au Comité (ce compte rendu tient lieu de convocation)**, afin de vous présenter l'organisation des ateliers de travail de ces plateaux. Le premier plateau ne peut que suivre cette réunion. La date retenue pour celui-ci est celle des 9-10 novembre 2019.

Tournois Mini Hand

17 Novembre

17 Mai

Maisons Alfort

Chevilly

Nous nous permettons de vous rappeler que vous devez nous adresser un Compte rendu après vos tournois. Merci aux clubs qui ne l'ont pas fait de nous les envoyer au plus vite.

Pour la Commission

Michèle PETIT-LETURGEZ

La Présidente de la COC 94

Martine CORMERAIS



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte **rendu n'ont pas pris part aux débats.**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.